

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130926-2013\_B385-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2013  
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B385**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de travaux relatif à l'aménagement paysager du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane (n°13M061)**

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_08**

**BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché de travaux relatif à l'aménagement paysager du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane (n° 13M061)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La création du pôle d'échanges de transports au lieu dit Plan d'Aillane à Aix en Provence, en vue de structurer les réseaux urbains et interurbains de la CPA, notamment au niveau du pôle d'activités d'Aix en Provence, du village des Milles et du quartier de la Duranne, a fait l'objet d'une consultation allotie en 4 lots.

Les 3 premiers lots concernant, respectivement, le terrassements, la voirie et les réseaux humides, les réseaux secs et l'éclairage public, et, les clôtures, portails, contrôle d'accès, la vidéosurveillance et la maintenance, ont fait l'objet d'une autorisation de signature par le Bureau du 11 octobre 2012.

Le présent rapport vise le dernier lot de la consultation, l'aménagement paysager du pôle d'échanges de Plan d'Aillane.

**Exposé des motifs :**

**Economie du marché :**

Le présent rapport porte sur les des travaux d'aménagement d'un pôle d'échange de transports au lieu-dit Plan d'Aillane, commune d'Aix en Provence.

Le présent marché comprend, notamment des travaux de préparation pour la plantation, la fourniture et la plantation de végétaux, la mise en place d'un réseau d'arrosage goutte à goutte, du semis d'enherbement et un suivi des plantations.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Le marché est traité à prix unitaires révisables.

Délai d'exécution et durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa notification.

La durée du marché est de 28 mois, hors délai de préparation de 1 mois.

La période d'entretien d'une durée de 24 mois, débute à la réception avec ou sans réserve des travaux.

#### Estimation du marché :

L'estimation du marché est de 580 000 € HT.

#### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 17 juin 2013 et a été publié sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E du 20/06/2013
- B.O.A.M P du 19/06/2013
- La Provence du 20/06/2013
- Profil Acheteur du 17/06/2013

sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2013 a décidé d'attribuer :

le marché n° 13M061 à la société **MANIEBAT** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **199.474,88** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 septembre 2013 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M061 relatif à l'aménagement paysager du pôle d'échange de transport de Plan d'Aillane attribué à la société **MANIEBAT** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **199.474,88 euros HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section d'investissement du budget de la CPA, Fonction : 824 Nature : 21712.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de travaux relatif à l'aménagement paysager du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane (n°13M061)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**03 OCT. 2013**